

Procédure d'admission dans le service

- ✓ Une prescription du médecin traitant ou hospitalier fixe la durée de la prise en charge. Cette prise en charge pourra évoluer avec l'état de santé du patient selon ses besoins évalués par le Médecin et les disponibilités du service.
- ✓ L'admission est prononcée par l'infirmière coordinatrice après une visite à domicile pour :
 - Evaluer les besoins de la personne âgée
 - Planifier les soins (nature des interventions, fréquence) et assurer la coordination avec les autres intervenants si nécessaire (aides à domicile, portages de repas,...)
 - Réaliser le dossier d'admission (photocopie de l'attestation de la carte vitale à fournir...)
- ✓ Les démarches d'ordre médical et administratif sont assurées par l'infirmière coordinatrice.
- ✓ Le service intervient dès qu'une place est disponible.

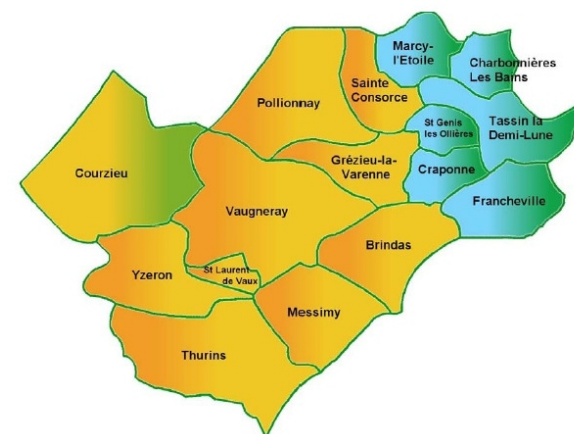
* * *

*

Service de Soins Infirmiers à Domicile

S.S.I.A.D. Jean Villard

Sur le canton de Vaugneray



Contact : l'infirmière coordinatrice
De préférence les matins
Un répondeur 7/7 est à votre disposition

Téléphone : 04 78 48 19 65

Bureau : Chemin des Presles - 69290 Pollionnay

Présentation du service

- ✓ Le service de soins infirmiers à domicile intervient sur le canton de VAUGNERAY pour les communes de : BRINDAS, COURZIEU, GREZIEU-LA-VARENNE, MESSIMY, POLLIONNAY, SAINT-LAURENT-DE-VAUX, SAINTE-CONSORCE, THURINS, VAUGNERAY, YZERON.
- ✓ Il est financé par la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de Lyon sous la forme d'un budget global alloué pour l'année par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.) du Rhône.
Les soins sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie.
- ✓ Il est ouvert à tous les assurés sociaux de plus de 60 ans et aux personnes reconnues handicapées de moins de 60 ans.
Capacité :
 - 37 places pour personnes âgées
 - 9 places pour personnes handicapées

Mission du service

- ✓ Ce service contribue au maintien à domicile et facilite les retours à domicile après une hospitalisation.
- ✓ Ce service dispense sur prescription médicale les soins infirmiers et d'hygiène aux personnes âgées et handicapées, apporte une aide personnalisée pour accomplir les actes essentiels de la vie.
- ✓ Il assure la coordination des intervenants auprès de la personne soignée.

Compétences et intervention de l'équipe soignante

- ✓ L'équipe est composée d'une infirmière coordinatrice, une infirmière adjointe, des aides soignants(es), d'une AMP (aide médico-psychologique) qui réalisent les soins. L'infirmière libérale peut intervenir en collaboration avec le service si besoin.
- ✓ Les soignants apportent une aide spécifique pour accomplir les actes de la vie courante :
 - soins d'hygiène et de mobilité
 - surveillance (de l'état de la personne, prise de traitement, alimentation)
 - soins relationnels et de prévention (accompagnement, conseils personnalisés...)
- ✓ Les soins techniques infirmiers (injections, pansements) sont effectués par l'infirmière du choix de la personne prise en charge (l'infirmier libéral aura préalablement signé une convention avec le S.S.I.A.D).
- ✓ Cet ensemble de professionnels est tenu au secret professionnel.